



OFFICE DES PERSONNES  
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer  
nos forces

#### MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Une journée internationale qui nous invite à l'action!

#### ACTUALITÉS

- La Journée internationale des personnes handicapées : une journée significative dans le monde entier
- Nouvelle ministre responsable de l'application de la loi

#### NOUVELLES DE L'OFFICE

- Nouveau guide pour l'élaboration du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées – Volet Ministères et organismes
- Nouvelle édition de L'Approvisionnement accessible : des parcs et des aires de jeux accessibles

#### CHRONIQUE HISTORIQUE DU 40<sup>e</sup>

- La première présidente-directrice générale de l'Office

Québec

# EXPRESS-0

Cyberbulletin officiel de l'Office des personnes handicapées du Québec

Express-0 – Volume 12, numéro 8 – spécial JIPH – Décembre 2018

## MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

### Une journée internationale qui nous invite à l'action!

Aujourd'hui, 3 décembre, se tient la Journée internationale des personnes handicapées. Soulignée partout dans le monde, cette journée se déroule cette année sous le thème « Autonomiser les personnes handicapées et assurer la participation et l'égalité ». Concrètement, cela veut dire accroître le pouvoir d'agir des personnes handicapées sur leur vie et dans leur communauté. L'objectif est de leur permettre, comme à toutes les citoyennes et tous les citoyens, de participer pleinement à la vie en société, selon leurs choix et aspirations. Pour ce faire, une des façons est la mise en œuvre d'initiatives pour réduire les obstacles que les personnes handicapées rencontrent dans leur quotidien. C'est dans cette visée qu'est prévue la production des plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées que doivent produire les ministères, les organismes publics ainsi que les municipalités de plus de 15 000 habitants.



Madame Anne Hébert

Dans le cadre de la production de ces plans d'action, la consultation et la participation des personnes handicapées et des organismes qui les représentent doivent être favorisées. Il en est de même pour les initiatives et les projets pouvant avoir une incidence sur celles-ci. L'accroissement du pouvoir d'agir est aussi celui de pouvoir commenter, conseiller, soutenir et mettre à profit son expertise, dans différents domaines.

Parties prenantes de la société, les personnes handicapées aspirent elles aussi à être plus autonomes, avoir une meilleure qualité de vie, davantage en adéquation avec leurs choix et leurs aspirations. Il faut les soutenir à pouvoir le faire, collectivement.

Le pouvoir d’agir, c’est avoir la possibilité de changer les choses, pour soi et les autres qui nous entourent. Nous avons tous cette opportunité de le faire. Cette journée internationale des personnes handicapées nous invite en ce sens à l’action, à faire un pas de plus pour soutenir la participation sociale des personnes handicapées. À votre travail, dans votre communauté, dans vos réseaux, vous pouvez faire une différence en posant un geste, en développant un projet, en éliminant un obstacle qui fera en sorte qu’une personne handicapée, voire plusieurs, pourra davantage s’intégrer et vivre pleinement en toute égalité.

À toutes et à tous, bonne Journée!

---

## ACTUALITÉS

### La Journée internationale des personnes handicapées : une journée significative dans le monde entier



Le monde entier souligne aujourd’hui la Journée internationale des personnes handicapées. Cette journée thématique a été instaurée par l’Organisation des Nations Unies (ONU) en 1992. Elle vise à promouvoir les droits et le bien-être des personnes handicapées dans toutes les sphères de la société ainsi qu’à sensibiliser la population à leur réalité.

#### **Accroître le pouvoir d’agir des personnes handicapées dans leur communauté**

Les célébrations se déroulent cette année sous le thème « Autonomiser les personnes handicapées et assurer la participation et l’égalité ». Il s’agit là d’une excellente occasion de faire valoir l’importance d’accroître le pouvoir d’agir des personnes handicapées dans leur communauté. Il est en effet nécessaire que celles-ci puissent avoir accès aux moyens, aux outils et aux leviers nécessaires pour agir concrètement au sein de la société et y contribuer.

Pour de nombreuses organisations publiques québécoises, cela se traduit notamment par la mise en place de plans d’action à l’égard des personnes handicapées. Ces outils permettent de planifier et d’élaborer des actions concrètes dans le but de réduire les obstacles à leur participation sociale. Rappelons que l’article 61.1 de la *Loi assurant l’exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* oblige les ministères et organismes publics employant au moins 50 personnes et les municipalités comptant au moins 15 000 habitants à produire de tels plans d’action.

## **La consultation : un outil essentiel pour accroître le pouvoir d’agir des personnes handicapées**

Les plans d’action annuels à l’égard des personnes handicapées représentent des opportunités intéressantes pour établir des discussions avec des personnes handicapées sur les obstacles qu’elles rencontrent quotidiennement, que ce soit pour avoir accès à des lieux publics, à des activités ou à des services offerts dans leur communauté.

À cet effet, soulignons qu’une consultation auprès des personnes handicapées et des organisations issues du mouvement d’action communautaire autonome des personnes handicapées constitue une bonne pratique à mettre en place, non seulement en vue de l’élaboration, de la mise en place et des suivis liés à un tel plan d’action, mais également dans le cadre de la conception de toute initiative les concernant. La contribution des personnes handicapées constitue ainsi un avantage à ne pas négliger, notamment par le savoir expérientiel qu’elles peuvent apporter à la réflexion.

### **Des guides pour faciliter la production de plans d’action**

L’Office vient de rendre disponibles deux guides, respectivement destinés aux ministères et organismes publics ainsi qu’aux municipalités locales assujetties à l’article 61.1 de la *Loi*, afin de les appuyer dans l’élaboration de leur plan d’action annuel à l’égard des personnes handicapées.

Lisez l’article *Express-O* sur le sujet afin d’en savoir plus!

### **La consultation : un engagement inscrit au PEG 2015-2019**

Dans le cadre du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux visant à favoriser la mise en œuvre de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l’égalité (PEG 2015-2019), l’Office a pris l’engagement de favoriser la contribution du mouvement d’action communautaire autonome des personnes handicapées dans le suivi des plans d’action annuels à l’égard des personnes handicapées et dans l’élaboration de propositions de mesures (engagement # 2).

### **Contribution des personnes handicapées : des exemples inspirants**

Voici quelques exemples de bonnes pratiques issus de municipalités, qui font appel à la contribution des personnes handicapées ou de leurs représentants dans le cadre de l’élaboration et la mise en place d’initiatives et de projets porteurs :

- La Ville de Montréal a procédé tout récemment à une consultation publique portant sur le futur plan d’action 2019-2020 de la Ville en matière d’accessibilité universelle. Cette consultation, qui s’est terminée le 30 novembre dernier, constituait une plateforme d’échange intéressante et pertinente, en plus de favoriser la participation citoyenne des personnes handicapées.
- En 2017, la municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu a développé un outil visant à sensibiliser les commerçants de la Ville. Le guide « Des commerces accessibles à tous, c’est possible et rentable » a été produit avec la collaboration de la Table de concertation des associations de personnes handicapées du Haut-Richelieu. Cet outil, qui se démarque tant par sa pertinence

que par sa qualité, contribuera à améliorer l'accès aux services et commerces de la municipalité.

- La Ville de Longueuil a mis sur pied le comité des partenaires qui compte parmi ses membres des représentants de différents organismes publics et communautaires, dont des personnes handicapées. Il a permis de créer un mécanisme permanent d'échange, de consultation et de concertation avec la Ville. Le comité a notamment pour rôle d'identifier les obstacles rencontrés par les personnes handicapées et de déterminer des pistes d'action à suivre.
- À l'instar de la Ville de Longueuil, la Ville de Victoriaville a créé le Comité consultatif de la politique d'accessibilité universelle, qui veille au développement et à l'application de la politique d'accessibilité universelle ainsi qu'à l'élaboration et à l'application de son plan d'action sur le territoire de la municipalité.

## ACTUALITÉS

### Nouvelle ministre responsable de l'application de la loi



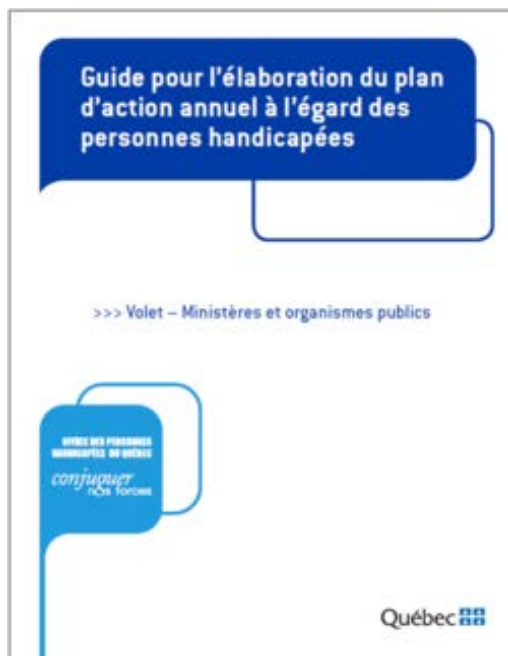
Madame Danielle McCann

L'Office salue la nomination de madame Danielle McCann au poste de ministre de la Santé et des Services sociaux, auquel vient s'ajouter la responsabilité de l'application de *la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. À ce titre, madame McCann devient également la ministre répondante de l'Office au sein du gouvernement québécois.

Les membres du conseil d'administration de l'Office, sa direction générale ainsi que son personnel souhaitent la plus cordiale bienvenue à madame McCann. L'ensemble de l'Office l'assure de son entière collaboration dans la poursuite de la mise en œuvre de la Loi ainsi que de la politique gouvernementale À part entière, de même que pour l'ensemble des travaux visant à accroître la participation sociale des personnes handicapées au Québec.

## NOUVELLES DE L'OFFICE

### Nouveau guide pour l'élaboration du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées - Volet Ministères et organismes



L'Office vient de publier une nouvelle mouture du *Guide pour la production du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées*. Cette version plus courte s'adresse spécifiquement aux ministères et organismes publics.

Soulignons qu'en vertu de l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, les ministères, la grande majorité des organismes publics ainsi que les municipalités de plus de 15 000 habitants doivent produire, adopter et rendre public annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Ces plans d'action constituent ainsi un moyen privilégié pour les organisations assujetties de planifier et de mettre en œuvre des mesures visant à réduire les obstacles que rencontrent ces personnes dans les secteurs d'activité qui relèvent de leur

attribution.

#### Un outil clés en main

Ce guide vise à outiller les personnes responsables de l'élaboration du plan d'action dans les ministères et organismes publics. Il propose une méthode de travail et des conseils utiles permettant de préparer un plan d'action conforme à la *Loi* et en concordance avec les politiques gouvernementales concernées.

De plus, cette nouvelle version du *Guide* se veut plus « pratico-pratique » que théorique avec l'ajout d'outils de travail, notamment une liste de vérification, un canevas de plan d'action dans une version éditable ainsi qu'une série de conseils pour la mise à jour d'un plan d'action pluriannuel.

Il est d'ailleurs suggéré d'utiliser sur notre site Web le *Recueil de bonnes pratiques* en complément à ce guide pour avoir des exemples d'obstacles à la participation sociale des personnes handicapées et de mesures pouvant être mises en œuvre dans le cadre de votre plan d'action annuel.

Prendre note que le *Guide pour l'élaboration du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées : Volet - Municipalités*, sera aussi disponible sous peu. Restez à l'affût!



## Saviez-vous que?

- Pour l'année 2017-2018, 96 % des organisations assujetties à l'obligation de produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées se sont acquittées de leur responsabilité.
- Le plan d'action doit contenir les mesures réalisées au cours de la dernière année (bilan) de même que les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles identifiés.
- C'est maintenant plus de 4 000 mesures qui sont planifiées annuellement dans des domaines aussi variés que l'accessibilité des lieux, les loisirs, la sensibilisation, l'accès à des moyens de communication et de transport, etc.

## NOUVELLES DE L'OFFICE

### Nouvelle édition de *L'Approvisionnement accessible* : des parcs et des aires de jeux accessibles



L'Office vient de publier le numéro 15 de son cyberbulletin *L'Approvisionnement accessible*, un bulletin semestriel qui offre un vaste éventail de renseignements et d'outils en lien avec l'achat et la location de biens et de services accessibles aux personnes handicapées.

Dans le but de favoriser la conception d'aménagements extérieurs accessibles et d'assurer la continuité dans la chaîne de déplacements des personnes handicapées, ce nouveau numéro présente des exemples d'aménagements faits en ce sens par trois villes québécoises, soit Saguenay, Trois-Rivières et l'arrondissement Saint-Léonard à Montréal.

Pour ce qui est de la Ville de Saguenay, celle-ci a procédé à une cure de rajeunissement dans les aires de jeux de deux de ses parcs en choisissant des modules plus accessibles aux enfants handicapés. L'autre exemple porte sur le parc Pie-XII, situé dans la Ville de Trois-

Rivières. Après plusieurs réaménagements ayant trait à son mobilier urbain accessible et à son parcours sans obstacles, ce parc est devenu l'un des plus grands parcs accessibles au Québec. Puis, l'arrondissement Saint-Léonard de la Ville de Montréal a choisi, quant à lui, de concevoir une aire de jeux spécialement conçue pour les enfants ayant une incapacité physique, intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA).

Soulignons que l'article 61.3 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* enjoint les ministères, les organismes publics et les municipalités à tenir compte dans leur processus d'approvisionnement de l'accessibilité aux personnes handicapées des biens et services qu'ils achètent ou louent.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter cette nouvelle édition maintenant disponible sur notre site Web.

---

## CHRONIQUE HISTORIQUE DU 40<sup>e</sup>

### La première présidente-directrice générale de l'Office



Madame Laurette Champigny-Robillard

Saviez-vous que madame Laurette Champigny-Robillard a été la première présidente-directrice générale de l'Office? Autodidacte avec une formation de secrétariat en poche, madame Champigny-Robillard commence sa carrière comme dactylo à l'âge de 17 ans. Elle devient rapidement vérificatrice de déclarations fiscales au ministère du Revenu du gouvernement fédéral, puis représentante de service. Mère de cinq enfants, elle s'implique socialement, notamment dans la cause des femmes en devenant membre du conseil d'administration de la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et membre de la Chambre de commerce de Montréal. Son engagement et son travail à la FFQ lui valent d'être recommandée pour la présidence du tout nouveau Conseil du statut de la femme (CSF) créé en 1973. Durant cinq ans, elle prend les rênes de ce nouvel organisme gouvernemental pour le structurer et y apprend les rouages de l'administration publique.

Elle quitte ses fonctions au CSF en 1978 pour poursuivre sa carrière à titre de première présidente-directrice générale de

l'Office. Dès le départ, elle reçoit le mandat de bâtir de toutes pièces cette nouvelle entité gouvernementale. Avec l'aide des membres du premier conseil d'administration, elle met en place la structure de l'Office et voit à en préciser les mandats. Durant son parcours, elle joue un rôle déterminant dans les travaux de développement des programmes et des services destinés aux personnes handicapées ainsi que pour sensibiliser la population québécoise à leurs situations. En 1984, elle préside notamment l'élaboration de la proposition de politique d'ensemble *À part... égale*, dont les orientations ont été adoptées par le Conseil des ministres en 1985. Madame Champigny-Robillard passera plus de six ans à la tête de l'Office, mettant à profit son engagement, son dynamisme et ses convictions à établir les fondations de l'organisme et de nombre de programmes pour les personnes handicapées.



En cette période des Fêtes, permettez-moi de vous souhaiter des moments d'allégresse et d'harmonie auprès des personnes qui vous sont chères.

Que cette nouvelle année soit à la mesure de vos aspirations et de toutes vos ambitions!

Mes meilleurs vœux de santé et de paix pour 2019!

La directrice générale

Anne Hébert





